

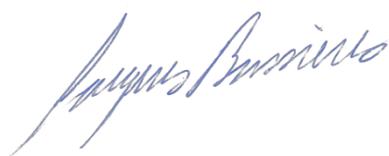
## AVIS PUBLIC

**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ QUE :**

Le « RÈGLEMENT NUMÉRO 234-23 RELATIF À LA PRÉPARATION ET TENUE DES SÉANCES DU CONSEIL DE LA MRC BEAUCE-CENTRE » est en vigueur depuis le 18 octobre 2023.

Toute personne intéressée à prendre connaissance du présent règlement peut s'adresser au directeur général et greffier-trésorier de la MRC Beauce-Centre au 111-107<sup>e</sup> rue Beauceville.

**Donné à Beauceville ce 19<sup>e</sup> jour d'octobre deux mille vingt-trois.**



---

Jacques Bussières, directeur général et greffier-trésorier